

***Pochazia shantungensis* est classé comme organisme de quarantaine en France par arrêté du 11 mars 2022 et 5e de l'article L251-3 du code rural et de la pêche maritime et fait partie de la surveillance officielle des organismes réglementés (SORE).**

Toute suspicion doit être signalée à la DDETSPP (service protection des végétaux) de votre département.

En cas d'observation de l'insecte ou de ses symptômes de présence, merci de prendre des photos, si possible de collecter des larves et/ou des adultes, et de contacter sans délais la DDETSPP du département concerné :

- DDETSPP 2A : ddetspp-protection-vegetaux@corse-du-sud.gouv.fr

- DDETSPP 2B : ddetspp-export@haute-corse.gouv.fr

TOMATES – PLEIN CHAMP ET SOUS ABRI FROID

• Stade phénologique

Le stade des parcelles de référence varie en fonction de la date de plantation et de la variété observée, mais globalement nous sommes au récolte/fin de cycle.

• *Tuta absoluta*

Observation : La mineuse toujours présente dans les cultures en fin de cycle qui ne sont pas encore arrachées. Les interventions sur ces cultures sont absentes et favorisent le développement de l'insecte avec des dégâts constatés sur fruits et feuilles.

Évaluation du risque : Moyen.



Gestion du risque : Cycle encore actif. A ce stade, la lutte consiste :

- au retrait des parties infestées ;
- au piégeage de masse et au suivi des vols ;
- l'application de produits de biocontrôle (cf lien en fin de bulletin).

• Punaises – *Nezara viridula*

Observation : Présence de la punaise sur une parcelle de plein champ à Altiani. Il s'agit d'une parcelle en fin de culture progressivement abandonnée et bientôt arrachée.

Évaluation du risque : Faible.



Gestion du risque : Plusieurs méthodes :

- Eliminer les adventices autour de la parcelle (surtout légumineuses et amarantes)
- Récolter rapidement les fruits mûrs pour limiter les dégâts
- Destruction post récolte des résidus de culture
- Favoriser la biodiversité et les prédateurs naturels (araignées, oiseaux, parasitoïdes)